

Enquête de rue par des mineures, illégal?

Par **Ly**, le **21/02/2005 à 20:38**

Bonjour, je ne suis pas du tout dans le droit, je ne sais donc pas si c'est bien l'endroit pour poster ce message... Scusez-mouah ! 

J'ai un p'tit problème: ma mère veut ouvrir un magasin de fringues sur notre commune, et elle est en train de faire son étude de marché. Pour cela, elle a pensé questionner des gens dans la rue afin de cerner un peu la demande. Elle m'a proposé-vu qu'elle n'est pas franchement libre- de le faire, avec quelques copines. Nous sommes donc cinq, ayant toutes 16 ou 17 ans révolus. Le directeur du Super U est d'accord pour que nous interceptions les gens 5 minutes à l'entrée de sa galerie marchande, pendant quelques heures (deux ou trois).

Mais une amie, dont la soeur est en fac de droit, m'a dit qu'il était interdit de faire faire des enquêtes de rue par des mineures (même si nous sommes rémunérées au SMIC horaire), il fallait nous déclarer au préalable etc...

Cette enquête est prévue pour mercredi, est-ce que quelqu'un peut me dire si on risque vraiment des problèmes? Même si c'est un particulier qui nous "embauche" (puisque nous nous sommes portées volontaires, hyper motivées en tout cas), et pas un organisme?

Merci d'avance ! 

Par **Ahmed**, le **21/02/2005 à 21:07**

A partir de 16 ans aucun problème pour travailler avec l'autorisation des parents.
Cela dit, l'employeur doit faire le nécessaire vis à vis des organismes administratifs.